Bureau du surintendant des institutions financières Canada
Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

Cadre d'approbation simplifié pour certaines nouvelles entités (entités proposant des modèles bancaires innovants ou nouveaux)

Liste de contrôle officielle

À remplir par le demandeur

Les exigences en matière de déclaration de renseignements pour la phase 2 (examen de la demande officielle) sont présentées ci-dessous. Elles appuient l'évaluation par le BSIF de l'état de préparation et des principaux risques, ainsi que l'éventuelle application de conditions ou de restrictions s'il y a des lacunes importantes. En conséquence, les demandeurs sont tenus de fournir des renseignements détaillés sur leur situation actuelle et leurs plans prospectifs.

BSIF
OSFI

Canada

Le texte suivant est tiré des exigences en matière de déclaration d'information pour les phases 1 et 2 du Guide sur la constitution d'une banque et d'une société de fiducie et de prêt fédérale, dans lequel vous trouverez également des indications administratives.

Les questions de la phase 1 (évaluation initiale de l'état de préparation) qui ont été reconduites sont indiquées par un astérisque. S'il n'y a pas eu de changement depuis la présentation des documents pour la phase 1, les demandeurs peuvent l'indiquer dans la zone de commentaires et ne sont pas tenus de resoumettre l'information.

Liste de contrôle des exigences relatives à la demande officielle

1.1 Propriété et solidité financière

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	*Le territoire et la date de constitution ou d'établissement du demandeur potentiel	Choisir ici :	
b.	*Un organigramme à jour (avec pourcentages de propriété) du groupe de sociétés du demandeur potentiel, y compris les entités dans lesquelles le demandeur potentiel (et toute société mère qui n'est pas aussi un demandeur potentiel) détient la propriété effective d'au moins 10 % des actions avec droit de vote (indiquer d'un astérisque, s'il y a lieu, toute entité inscrite sur l'organigramme qui opère au Canada et en résumer les activités)	Choisir ici :	
c.	*Des précisions sur toute entente de vote ou autre accord semblable auquel participent des personnes exerçant un contrôle direct ou indirect sur le demandeur potentiel	Choisir ici :	
d.	*Le nom de toutes les personnes qui détiennent plus de 10 % d'une catégorie d'actions ou de titres de participation dans le demandeur potentiel (et dans toute société mère qui n'est pas aussi un demandeur potentiel) et le pourcentage des actions ou titres de participation détenus (dans la mesure où l'information ne se retrouve pas déjà dans l'organigramme mentionné au point b. ci-dessus)	Choisir ici :	

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
e.	*Des précisions sur les actions ou titres de participation du demandeur potentiel (et de toute société mère qui n'est pas aussi un demandeur potentiel) détenus par un gouvernement ou une subdivision politique, un mandataire ou organisme d'un tel gouvernement, ainsi qu'un résumé de la participation dans les activités et affaires du demandeur potentiel[1]	Choisir ici :	
f.	*Un résumé des services financiers et des activités non financières, offerts et proposés, du demandeur potentiel et des entités affiliées (autres que l'institution financière fédérale [IFF] proposée), y compris : tous les services que des entités affiliées offrent de fournir à l'IFF proposée, tous les services que l'IFF proposée prévoit fournir aux entités affiliées au demandeur, une liste des territoires dans lesquels le demandeur et ses entités affiliées exercent leurs activités, ainsi que la nature du régime réglementaire de surveillance et le degré de surveillance dont font l'objet ces activités	Choisir ici :	
g.	Une copie du plus récent rapport annuel du demandeur potentiel (et de toute société mère qui n'est pas aussi un demandeur potentiel)	Choisir ici :	
h.	*Les états financiers consolidés audités du demandeur potentiel (et de toute société mère qui n'est pas aussi un demandeur potentiel) des 3 dernières années (bilan, état des résultats, état de la variation des capitaux propres des actionnaires)[2]	Choisir ici :	
i.	*Une réponse détaillée à la question de savoir si le demandeur potentiel (ou toute entité affiliée qui n'est pas aussi un demandeur potentiel) :		

[1] Voir le paragraphe IV de la rubrique « Directives administratives » du guide Constitution d'une banque et d'une société de fiducie et de prêt fédérale.

[2] Dans le cas d'une entité étrangère, fournir une comparaison entre les normes comptables utilisées pour préparer les états financiers du demandeur et les normes internationales d'information financière (IFRS).

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
i.	*s'est déjà fait refuser une demande d'établissement d'une institution financière ou d'une succursale dans un territoire quelconque	Choisir ici :	
ii.	*a déjà fait l'objet de poursuites au criminel ou de sanctions administratives	Choisir ici :	

1.2 Plan d'affaires

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	*Les raisons pour lesquelles le demandeur potentiel souhaite établir l'IFF proposée	Choisir ici :	
b.	*Une analyse des marchés cibles et des débouchés que l'IFF proposée cherchera à exploiter, et les plans pour y donner suite	Choisir ici :	
c.	*Une analyse des concurrents faisant état des défis et possibilités, et des plans pour y faire face	Choisir ici :	
d.	*Les raisons pour lesquelles le demandeur potentiel estime que l'IFF proposée sera prospère et la stratégie globale à cette fin, y compris une explication des principales hypothèses	Choisir ici :	

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
e.	L'emplacement des succursales proposées[3] et du siège social au Canada de l'IFF proposée	Choisir ici :	
f.	*Une description détaillée de chaque secteur d'activité de l'IFF proposée et des produits et services qu'elle offrira, y compris les rapports entre les secteurs d'activité	Choisir ici :	
g.	*Pour chacune des cinq années du plan d'affaires, des précisions au sujet de la mise en œuvre des normes de liquidité, y compris la déclaration continue des flux de trésorerie nets cumulatifs et du ratio de liquidité à court terme[4]	Choisir ici :	
h.	*Les ratios de levier et de fonds propres basés sur le risque pour chacune des 5 années du plan d'affaires, y compris un relevé des principaux éléments utilisés pour calculer ces ratios, d'après Bâle III[5]	Choisir ici :	
i.	*Les états financiers proforma (scénario de référence) des 5 premiers exercices de l'IFF proposée, y compris un bilan, un état des résultats, une explication des principales hypothèses et les principaux éléments d'actif, de passif et des revenus et dépenses	Choisir ici :	

[3] Le terme « succursale » est défini à l'article 2 de la *Loi sur les banques* (LB) et de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (LSFP).
[4] Voir la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.
[5] Pour établir les états financiers proforma, il convient de rappeler que le ratio de levier initial attribué par le BSIF dépendra de plusieurs facteurs, mais qu'il se situera normalement dans une fourchette comprise entre 8 % et 12 %. Au nombre de ces facteurs, citons la nature des activités proposées, le profil de risque du groupe de pairs prévu, la rigueur générale du plan d'affaires, la solidité financière du propriétaire et le niveau de capitalisation initial. Les demandeurs doivent discuter avec le BSIF du ratio de levier initial qu'ils comptent utiliser.

j.	Les plans d'urgence découlant des variations associées aux principales hypothèses utilisées pour établir le plan d'affaires fondé sur le scénario de référence, y compris une analyse de sensibilité indiquant les résultats des modifications apportées aux principales hypothèses dans le plan d'affaires fondé sur le scénario de référence en vertu du pire scénario, et une explication de l'évolution des hypothèses	Choisir ici :	
k.	*Des précisions au sujet de la structure organisationnelle proposée, y compris les rapports hiérarchiques et les principales attributions de la haute direction de l'organisme	Choisir ici :	
l.	*Des précisions au sujet de la composition proposée du conseil d'administration et de la haute direction, et à propos de toute personne choisie ou prévue pour ces postes	Choisir ici :	
m.	Une description de toute entente d'impartition importante proposée à laquelle participerait l'IFF proposée et de la façon dont ces ententes seraient gérées, et des copies de tout contrat d'impartition important[6]	Choisir ici :	
n.	Une copie de toute convention d'actionnaires proposée, s'il y a lieu	Choisir ici :	

1.3. Autres renseignements

Le BSIF s'attend, en règle générale, à ce que le demandeur potentiel fournisse aussi des détails sur les éléments ci-après, soit ceux qui existent déjà et ceux qu'il propose, le cas échéant :

[6] Voir la ligne directrice B-10, Gestion du risque lié aux tiers, du BSIF.

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Des précisions au sujet :		
i.	des produits de crédit de l'IFF proposée et de leurs critères de souscription	Choisir ici :	
ii.	de la stratégie de négociation et d'investissement de l'IFF proposée	Choisir ici :	
iii.	de l'environnement de technologie de l'information de l'IFF proposée	Choisir ici :	
b.	Dans le cas d'une prorogation en vertu d'une autre loi, des précisions au sujet des coûts supplémentaires attribuables au fait d'être réglementé comme IFF pour chacune des cinq années du plan d'affaires	Choisir ici :	

2.1 Propriété et solidité financière

Le BSIF s'attend, en règle générale, à ce que le demandeur fournisse, selon le cas :

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Le nom du demandeur	Choisir ici :	

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
b.	L'adresse de l'établissement principal et du siège du demandeur	Choisir ici :	
c.	Une copie certifiée des actes constitutifs et des règlements administratifs du demandeur	Choisir ici :	
d.	Si le demandeur est une institution financière de propriété étrangère :		
i.	le nom et les coordonnées d'une personne-ressource de l'organisme de réglementation du pays d'attache du demandeur qui est au courant des activités de ce dernier	Choisir ici :	
ii.	une confirmation que cet organisme de réglementation est au courant que le demandeur a l'intention de constituer l'IFF, des détails à savoir si le demandeur doit obtenir l'agrément de cet organisme de réglementation pour constituer l'IFF et, le cas échéant, une confirmation que l'agrément a été reçu	Choisir ici :	
iii.	des renseignements à savoir si le demandeur fait l'objet d'une surveillance et d'une réglementation consolidées de la part de l'organisme de réglementation de son pays d'attache et, le cas échéant, la nature et l'ampleur de celles-ci	Choisir ici :	
iv.	un rapport d'examen sur le demandeur émanant de l'organisme de réglementation de son pays d'attache, si un tel rapport existe, ou une confirmation de cet organisme d'une opinion favorable à l'égard du demandeur	Choisir ici :	

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
e.	*Une copie du plus récent rapport sur le demandeur (et toute société mère qui ne fait pas partie de la demande) préparé par une agence de notation reconnue, si un tel rapport existe	Choisir ici :	
f.	Des détails sur la capacité du demandeur de fournir, de façon continue, un soutien au chapitre des finances, de la direction ou de l'exploitation à la nouvelle IFF, y compris :		
i.	si le demandeur est une institution financière réglementée ou s'il contrôle une telle institution, une confirmation que l'institution est adéquatement capitalisée et répond à tout le moins aux normes de la Banque des règlements internationaux (BRI) en vigueur dans son pays d'attache[7] et	Choisir ici :	
ii.	si le demandeur n'est pas une institution financière réglementée, une liste des principaux concurrents de son groupe de sociétés, une explication des principaux paramètres financiers qui ont cours dans le secteur d'activité du groupe de sociétés (par exemple, rendement des fonds propres, ratio d'endettement) et, pour chacun de ces paramètres, la moyenne du secteur d'activité pour chacune des 5 dernières années ainsi que le résultat du groupe en fonction de la moyenne	Choisir ici :	
g.	si le demandeur est un particulier :		
i.	un formulaire de renseignements de sécurité du BSIF (PDF) dûment rempli[8]	Choisir ici :	

[7] À noter que, dans certaines circonstances, le BSIF peut demander des renseignements supplémentaires qui démontrent que l'institution financière satisfait aux normes de la Banque des règlements internationaux (BRI) en vigueur dans son pays d'attache et au Canada.

[8] Une fois que le BSIF a reçu le formulaire, il l'achemine aux organismes d'application de la loi et aux organismes de renseignement compétents pour qu'ils effectuent les vérifications requises des antécédents

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
ii.	un curriculum vitae	Choisir ici :	
iii.	des renseignements qui démontrent que le demandeur possède les ressources financières nécessaires pour assurer le soutien financier continu de l'IFF, ou qu'il y a accès	Choisir ici :	
h.	au moment de déposer la demande auprès du BSIF, un engagement par écrit à fournir le capital initial proposé conformément au plan d'affaires de l'IFF	Choisir ici :	
i.	une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration du demandeur autorisant la demande	Choisir ici :	

2.2 Plan d'affaires

S'agissant du plan d'affaires quinquennal produit à la phase 1, le demandeur doit généralement fournir les renseignements suivants :

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Les sources de capital initial et futur, sous forme d'un plan de fonds propres et d'un plan de financement	Choisir ici :	

et de la sécurité. Il convient de souligner que le temps que mettent ces organismes pour effectuer ces vérifications échappe au contrôle du BSIF et que normalement le surintendant ne demandera pas au ministre de délivrer les lettres patentes avant que ces évaluations ne soient terminées sans problème. Le demandeur a donc tout intérêt à soumettre le plus tôt possible le formulaire de renseignements de sécurité du BSIF rempli.

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
b.	Pour chacune des 5 années, une répartition de tous les éléments utilisés pour calculer les ratios de fonds propres fondés sur le risque, d'après Bâle III, le ratio de levier[9], un rapport proforma établi selon le gabarit de rapport du processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) et, relativement au PIEAFP, des renseignements à l'appui des éléments suivants :		
i.	la détermination des principaux risques	Choisir ici :	
ii.	l'efficacité des systèmes d'information proposés à l'appui du PIEAFP	Choisir ici :	
iii.	l'adéquation de la méthode de mesure utilisée pour appuyer le PIEAFP	Choisir ici :	
iv.	le caractère raisonnable des résultats du PIEAFP et des hypothèses utilisées	Choisir ici :	
v.	le caractère raisonnable et l'adéquation des simulations de crise et de l'analyse des hypothèses	Choisir ici :	

[9] Pour établir les états financiers proforma, il convient de rappeler que le ratio de levier initial attribué par le BSIF dépendra de plusieurs facteurs, mais qu'il se situera normalement dans une fourchette comprise entre 8 % et 12 %. Au nombre de ces facteurs, citons la nature des activités proposées, le profil de risque du groupe de pairs prévu, la rigueur générale du plan d'affaires, la solidité financière du propriétaire et le niveau de capitalisation initial. Les demandeurs doivent discuter avec le BSIF du ratio de levier initial qu'ils comptent utiliser.

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
vi.	l'intégration des résultats du PIEAFP aux processus de gestion des risques proposés	Choisir ici :	
vii.	le caractère raisonnable du plan de fonds propres et des cibles internes de fonds propres proposés[10]	Choisir ici :	
c.	La date prévue de clôture de l'exercice de l'IFF	Choisir ici :	

2.3 Équipe de direction

Le BSIF s'attend, en règle générale, à ce que le demandeur fournisse les renseignements suivants :

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Des précisions concernant l'effectif projeté et un organigramme indiquant les rapports hiérarchiques pour les postes de cadre et les principales attributions au sein de l'IFF pendant la durée du plan d'affaires, y compris le mandat proposé de chaque poste de cadre et des comités de la haute direction[11]	Choisir ici :	

[10] Conformément aux lois régissant les IFF, l'IFF est tenue de déposer un montant d'au moins cinq (5) millions de dollars canadiens en capital d'apport, ou un montant supérieur précisé par le ministre avant que l'ordonnance ne soit délivrée. Le capital versé doit aussi respecter les exigences de la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF. Le BSIF s'attend à ce que le montant initial versé soit suffisant, en tout temps, pour respecter le ratio cible de fonds propres basé sur le risque et le ratio de levier, et ce, jusqu'à la date la plus éloignée entre les dates suivantes : 3 ans après le début des opérations de l'IFF ou la date à laquelle l'IFF deviendra rentable selon le scénario de référence.

[11] Voir la ligne directrice Gouvernance d'entreprise du BSIF.

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
b.	Des détails concernant les critères d'embauche, y compris les connaissances et l'expérience requises, pour chaque poste de cadre	Choisir ici :	
c.	De l'information sur chaque cadre proposé de l'IFF, notamment :		
i.	un formulaire de renseignements de sécurité du BSIF (PDF) dûment rempli[12]	Choisir ici :	
ii.	le titre du poste que la personne occupera	Choisir ici :	
iii.	la question de savoir si la personne, ou toute entité dont elle est, ou a été, l'un des cadres dirigeants, a fait l'objet de poursuites au criminel ou de sanctions administratives	Choisir ici :	
iv.	le curriculum vitæ à jour démontrant que la personne a les compétences et l'expertise nécessaires pour gérer ou diriger les activités proposées de l'IFF	Choisir ici :	
d.	Le nom et l'adresse du cabinet d'audit externe proposé et de l'associé qui sera chargé d'auditer l'IFF, ainsi qu'une confirmation que l'auditeur externe proposé satisfait aux exigences en matière d'aptitude énoncées dans les lois régissant les IFF[13]	Choisir ici :	

[12] Voir la note 8.
[13] Voir l'article 315 de la LB et l'article 320 de la LSFP.

2.4 Gestion des risques : politiques, procédures et mécanismes de contrôle

Le BSIF s'attend, en règle générale, à ce que le demandeur fournisse les renseignements suivants :

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Le cadre de propension à prendre des risques de l'IFF proposée[14]	Choisir ici :	
b.	Une description détaillée de tous les risques auxquels l'IFF serait exposée et de la manière dont celle-ci entend les surveiller et les gérer, y compris les risques suivants :		
i.	le risque de marché	Choisir ici :	
ii.	le risque de crédit	Choisir ici :	
iii.	le risque opérationnel	Choisir ici :	
iv.	le risque de non-conformité à la réglementation	Choisir ici :	
v.	le risque stratégique	Choisir ici :	

[14] Voir la ligne directrice Gouvernance d'entreprise du BSIF.

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
c.	Une copie des versions préliminaires des documents suivants :		
i.	les politiques, normes et procédures en matière d'investissement et de prêt et une autoévaluation en fonction des lignes directrices B-2, Limites régissant les expositions importantes, et B-20, Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels, du BSIF, s'il y a lieu	Choisir ici :	
ii.	les politiques et procédures de gestion du risque de financement et du risque de liquidité, de même qu'une description des procédures de contrôle servant à surveiller le financement et les liquidités[15]	Choisir ici :	
iii.	les politiques en matière de provisionnement et une description des provisions collectives prévues aux fins de l'exécution du plan d'affaires de l'IFF	Choisir ici :	
iv.	les politiques en matière de dividendes et de gestion des fonds propres[16]	Choisir ici :	
v.	la politique sur la rémunération de toutes les ressources humaines[17]	Choisir ici :	

[15] Voir la ligne directrice B-6, Principes de liquidité, du BSIF.
[16] La politique de gestion des fonds propres devrait indiquer les niveaux de fonds propres cibles et décrire les procédures de surveillance permanente qui assureront le respect des exigences minimales de fonds propres du BSIF.
[17] La politique sur la rémunération doit être conforme aux Principles for Sound Compensation du Conseil de stabilité financière.

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
vi.	les politiques en matière de gestion du risque de marché	Choisir ici :	
vii.	les politiques en matière de gestion du risque opérationnel[18]	Choisir ici :	
viii.	la politique en matière de gestion de la continuité des activités, l'analyse des répercussions sur les activités et les plans de poursuite des activités et de reprise après sinistre[19]	Choisir ici :	
d.	Le nom du cadre que le demandeur propose de charger de la supervision de la gestion des risques de l'IFF proposée et une description des ressources et des pouvoirs qui lui seront confiés pour qu'il s'acquitte de ses responsabilités à cet égard	Choisir ici :	
e.	Les détails des processus en matière de contrôle et de gestion des risques qui seront intégrés à ceux du demandeur ou des autres entités de son groupe	Choisir ici :	

2.5 Conseil d'administration et comités

Le BSIF s'attend, en règle générale, à ce que le demandeur fournisse les renseignements suivants :

[18] Les politiques en matière de gestion du risque opérationnel devraient être compatibles avec les Principles for the Sound Management of Operational Risk du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Le BSIF s'attend, en règle générale, à ce que les politiques de gestion du risque opérationnel traitent notamment du risque d'impartition, de la continuité des activités et de la reprise après sinistre, du risque d'entrave à la vie privée, de la technologie de l'information, de la sécurité de l'information, de la sécurité matérielle, du risque de fraude et de la conservation des documents. Voir aussi le Cadre de surveillance du BSIF.

[19] Plus particulièrement, le plan de continuité des activités d'une IFF doit faire en sorte que cette dernière ait en sa possession ou puisse consulter aisément tous les documents dont elle a besoin pour poursuivre ses activités commerciales, respecter ses obligations réglementaires et fournir tous les renseignements que le BSIF pourrait lui demander de lui communiquer afin de s'acquitter de son mandat législatif.

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	L'information indiquée au point 2.3c. du présent guide à l'égard de chaque administrateur proposé de l'IFF[20]	Choisir ici :	
b.	Une description des éléments suivants :		
i.	la composition[21] et le mandat du conseil d'administration proposé et de ses comités[22]	Choisir ici :	
ii.	les politiques et les pratiques proposées du conseil d'administration	Choisir ici :	
iii.	les programmes d'autoévaluation proposés du conseil d'administration	Choisir ici :	
iv.	les attributions proposées du conseil d'administration en ce qui a trait à la gestion des risques et les mécanismes de contrôle interne[23]	Choisir ici :	

[20] Les administrateurs désignés dans la demande de constitution demeurent en poste jusqu'à ce que les administrateurs soient élus pendant la première assemblée des actionnaires. Il convient de souligner que le BSIF évaluera la solidité du conseil d'administration au moment de la constitution, et son efficacité par la suite.

[21] Une expertise pertinente en matière d'institutions financières et de gestion des risques sont des compétences clés pour le conseil d'administration. Un nombre raisonnable de membres du conseil d'administration et de ses comités doivent posséder des compétences dans ces domaines.

[22] Il faut accorder une attention particulière aux comités d'audit et de révision. D'ailleurs, les administrateurs sont tenus, en vertu des lois qui régissent les IFF, de constituer un comité d'audit un comité de révision (voir le paragraphe 157(2) de la LB et le paragraphe 161(2) de la LSFP).

[23] Voir la ligne directrice Gouvernance d'entreprise du BSIF.

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
c.	Une copie de la version préliminaire de la politique de l'IFF en matière de conflit d'intérêts et, s'il y a lieu, des précisions au sujet de la supervision qui sera exercée par les comités de gestion de la société mère	Choisir ici :	
d.	Une analyse qui démontre que les politiques et pratiques proposées par l'IFF en matière de gouvernance d'entreprise respecteront la ligne directrice Gouvernance d'entreprise du BSIF[24]	Choisir ici :	

2.6 Audit interne

Le BSIF s'attend, en règle générale, à ce que le demandeur fournisse les renseignements suivants :

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Une description du mandat, de la structure organisationnelle, des méthodes et des pratiques proposés de la fonction d'audit interne, et une copie du plan d'audit interne proposé pour la première année d'activité (comprenant les audits prévus pour les activités imparties)	Choisir ici :	
b.	S'il y a lieu, une description de la participation des services d'audit interne des entités affiliées à l'IFF à l'évaluation des mécanismes de contrôle interne de l'IFF	Choisir ici :	

2.7 Gestion de la conformité à la réglementation

Le demandeur doit, en règle générale, décrire en détail les mécanismes de contrôle interne, les politiques et les procédures que l'IFF appliquera pour respecter ce qui suit :

[24] Les pratiques de gouvernance d'entreprise adoptées par une IFF dépendront vraisemblablement de la nature, de la portée, de la complexité et du profil de risque de cette dernière.

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Les lois qui régissent les IFF et les consignes du BSIF (le demandeur doit notamment préciser le nom du cadre qu'il propose de charger du suivi de la conformité de l'IFF et décrire les ressources et les pouvoirs qui lui seront confiés pour qu'il s'acquitte de ses responsabilités à cet égard)	Choisir ici :	
b.	La *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (LRPCFAT) et les lignes directrices connexes émises par le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (le demandeur doit notamment préciser le nom du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent qui sera nommé en vertu de la LRPCFAT, décrire les ressources et les pouvoirs qui lui seront confiés pour qu'il s'acquitte de ses responsabilités et évaluer les risques de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes liés au plan d'affaires proposé	Choisir ici :	
c.	Toute autre loi canadienne applicable[25]	Choisir ici :	

2.8 Technologies de l'information

Le BSIF s'attend, en règle générale, à ce que le demandeur fournisse les renseignements suivants :

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Une évaluation des risques des opérations de TI, y compris une copie des politiques et pratiques proposées en matière de gestion du cyberrisque de l'IFF[26]	Choisir ici :	

[25] Voir la ligne directrice E-13, Gestion de la conformité à la réglementation (GCR), du BSIF.
[26] Voir les conseils sur l'autoévaluation en matière de cybersécurité du BSIF.

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
b.	Une description de la façon dont les systèmes de TI seront intégrés à ceux de tiers (le cas échéant)	Choisir ici :	
c.	Une copie de la version proposée de la politique en matière d'informatique-utilisateur	Choisir ici :	
d.	La politique régissant les TI et la structure de gouvernance proposées, y compris les attributions, et des précisions sur les ressources et la dotation en personnel	Choisir ici :	

2.9 Autres exigences

Le BSIF s'attend, en règle générale, à ce que le demandeur fournisse les renseignements suivants :

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Une copie des règlements administratifs proposés de l'IFF, y compris ceux régissant les fonds propres	Choisir ici :	
b.	La dénomination sociale proposée[27] de l'IFF en français, en anglais ou dans les deux langues (s'il y a lieu), de même qu'un rapport de recherche de dénomination sociale[28] et une analyse à l'appui des conclusions du demandeur que :		

[27] La dénomination sociale proposée peut être réservée en vertu des lois régissant les IFF. Voir l'Index A, N° 20, Réservation de dénomination sociale pour obtenir de plus amples renseignements et des directives administratives au sujet des demandes de réservation d'une dénomination sociale.

[28] Le BSIF acceptera un rapport de recherche effectuée à l'aide du système Newly Upgraded Automated Name Search (NUANS) qui comprend une liste des dénominations sociales et des marques déposées similaires à la dénomination proposée. Si l'IFF entend exercer des activités au Québec, le demandeur devra également faire une recherche dans la base de données des sociétés du Québec auprès du Registraire des entreprises.

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
i.	la dénomination sociale est disponible aux fins d'utilisation au Canada	Choisir ici :	
ii.	l'utilisation de la dénomination sociale n'est pas interdite par les lois régissant les IFF et respecte les exigences de toute autre loi canadienne applicable, y compris toutes les lois régissant les institutions financières[29]	Choisir ici :	
c.	Si la dénomination sociale proposée est à peu près identique à celle d'une entité affiliée au demandeur :		
i.	le consentement par écrit de cette entité, ou de la société mère qui contrôle le groupe de sociétés, au nom de cette entité, pour utiliser la dénomination	Choisir ici :	
ii.	une description des facteurs d'atténuation déjà en place ou des mesures d'atténuation que l'IFF prendrait pour éviter toute confusion sur le marché	Choisir ici :	
d.	Une déclaration solennelle ou sous serment d'un représentant du journal et de la Gazette du Canada confirmant les dates auxquelles le demandeur a publié l'avis ainsi qu'une copie de l'avis publié[30]	Choisir ici :	

[29] Si l'IFF compte utiliser une version française et anglaise de la dénomination sociale proposée, elle doit fournir un rapport de recherche de dénomination sociale et une analyse correspondante pour les 2 versions de sa dénomination sociale proposée. Le cas échéant, le demandeur consultera le préavis 2002-01-R1, Dénominations sociales, noms autorisés et noms commerciaux, du BSIF.
[30] Voir l'article 25 de la LB et l'article 24 de la LSFP.

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
e.	Une reconnaissance du principe de l'appui[31]	Choisir ici :	
f.	Si l'IFF proposée sera une filiale d'une banque ou d'une institution étrangère d'un non-membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)[32] qui exerce des activités de fiducie ou de prêt (société mère non-membre de l'OMC), le demandeur doit démontrer qu'un traitement aussi favorable à l'égard des IFF est ou sera offert dans le territoire où la société mère non membre de l'OMC exerce principalement ses activités, soit directement soit par l'entremise d'une filiale[33]	Choisir ici :	
g.	Une version préliminaire du relevé BSIF-57, Relevé des données sur la société	Choisir ici :	
h.	Les frais de service non remboursables qui doivent accompagner la demande, selon ce qui est prévu au *Règlement de 2002 sur les droits à payer pour les services du Bureau du surintendant des institutions financières*[34]	Choisir ici :	

[31] Le BSIF préparera le principe de l'appui auquel le demandeur devra souscrire. Si personne ne contrôlera l'IFF, le demandeur ne sera pas tenu de souscrire au principe de l'appui.
[32] Voir l'article 2 de la LB pour la définition de « banque étrangère d'un non-membre de l'OMC », et l'article 2 de la LSFP pour la définition d'« institution étrangère d'un non-membre de l'OMC ».
[33] Voir l'article 24 de la LB et l'article 23 de la LSFP.
[34] Un virement bancaire, un chèque ou une traite bancaire à l'ordre du Receveur général du Canada.

Les éléments ci-après sont des exigences additionnelles qui tiennent compte de récentes révisions apportées aux consignes du BSIF, des demandes fréquentes de la part des groupes de spécialistes et du mandat élargi en matière d'intégrité et de sécurité.

Section A. Stratégie d'affaires et risque d'exécution

A.1 Plans d'urgence

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Fournir la stratégie et les niveaux de tolérance au risque visant à équilibrer la croissance et les pertes, y compris les seuils de déclenchement pour les situations suivantes : croissance plus lente que prévu, restructuration ou injections de capital supplémentaires	Choisir ici :	
b.	Le demandeur doit fournir un plan de retrait du marché comprenant les éléments suivants :		
i.	les principales hypothèses liées à la gouvernance, aux opérations et aux finances qui permettraient une liquidation ordonnée, y compris les déclencheurs décisionnels, les coûts et échéanciers prévus pour la mise en œuvre, ainsi qu'une vue simplifiée du bilan	Choisir ici :	
ii.	un aperçu des besoins de liquidité pour soutenir les activités essentielles et absorber les pertes potentielles sans compromettre la capacité de l'institution à respecter ses obligations à échéance et à exécuter une liquidation ordonnée en situation de crise	Choisir ici :	
iii.	une évaluation qualitative des revenus attendus et des pertes opérationnelles jusqu'au retrait du marché, y compris la manière dont les pertes seraient financées	Choisir ici :	

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
iv.	les dépendances opérationnelles, envers des tiers ou en matière de données, qui pourraient avoir une incidence sur la faisabilité ou l'exécution du retrait du marché	Choisir ici :	

Section B. Gouvernance et structure d'entreprise

B.1 Efficacité et composition du conseil d'administration

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Fournir toute évaluation des compétences réalisée par l'IFF proposée afin de déterminer l'expertise et l'expérience requises des membres du conseil d'administration	Choisir ici :	
b.	Mettre en évidence la proportion d'administrateurs qui posséderont des compétences et une expérience pertinentes, notamment en matière de services bancaires et de gestion des risques	Choisir ici :	

B.2 Fonctions de supervision

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Décrire chacune des fonctions de supervision prévues pour l'IFF proposée, y compris l'effectif, la portée et le degré d'indépendance; préciser dans quelle entité juridique les ressources de supervision seront rattachées et si celles-ci occupent des fonctions doubles au sein d'autres entités affiliées	Choisir ici :	

b.	Décrire la manière dont le directeur financier, l'agent principal de la conformité et l'agent principal de la gestion du risque exerceront une supervision efficace, notamment dans les domaines fonctionnels où la haute direction de ces fonctions aura des responsabilités partagées au sein d'autres entités du groupe de sociétés, ainsi que la portée de cette supervision (par exemple, les examens, les approbations et les analyses critiques)	Choisir ici :	

B.3 Structure de propriété

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Fournir des précisions sur le pourcentage du temps que les membres de la haute direction occupant des fonctions partagées consacreront exclusivement à l'IFF proposée, et indiquer les postes qui seront dédiés exclusivement à l'IFF proposée	Choisir ici :	
b.	Fournir une liste complète des ententes avec des apparentés, en confirmant que celles-ci respecteront les dispositions de la *Loi sur les banques* (LB) relatives aux opérations avec apparentés, y compris la confirmation que les conditions sont au moins aussi avantageuses pour l'IFF proposée que les conditions du marché	Choisir ici :	

Section C. Gestion du crédit et du risque de crédit

C.1 Plan stratégique et évaluation des risques du marché cible

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Fournir un plan stratégique présentant des évaluations fondées sur les risques du marché cible (inclure des évaluations de la probabilité de défaut attendue, des pertes en cas de défaut et des incidents de paiement pour chaque type de produit, ainsi que la manière dont ces éléments éclairent les provisions et pertes attendues), ainsi que les principaux défis et contraintes	Choisir ici :	

C.2 Personnel clé, dotation en ressources et expérience

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Fournir les titres des membres clés du personnel et le nombre de ressources qui seront responsables du montage et de l'analyse des dossiers de prêt, du suivi des comptes, du recouvrement, de la stratégie de gestion des comptes, de la supervision de la gestion des risques et de l'examen des prêts pour l'IFF proposée, ainsi que la mesure dans laquelle ces activités seront réalisées par le personnel de l'IFF proposée par rapport à celles effectuées par du personnel occupant des fonctions doubles	Choisir ici :	
b.	Fournir des descriptions détaillées de l'expérience des membres clés du personnel responsables du montage et de l'analyse des dossiers de prêt ainsi que de la supervision de la gestion des risques au sein de l'IFF proposée; fournir également des précisions sur la dotation en personnel des fonctions de crédit et de gestion des risques, telles que le recouvrement, la gestion des risques et la souscription, tant pour l'IFF proposée que pour toute utilisation de ressources partagées avec des entités affiliées	Choisir ici :	

C.3 Structure de rémunération

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Fournir la structure de rémunération proposée pour les équipes d'analyse des demandes de prêt et de gestion des risques au sein de l'IFF proposée, ainsi que pour toute ressource partagée entre l'IFF proposée et d'autres entités affiliées	Choisir ici :	

C.4 Politiques et processus de gestion du risque

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Fournir les normes en matière de prêts (par exemple, vérification de l'emploi, coefficients minimaux d'amortissement total de la dette, revenu admissible minimal)	Choisir ici :	
b.	Décrire le processus de gestion des limites et les mécanismes de contrôle connexes	Choisir ici :	
c.	Décrire les cas qui justifient des dérogations et exceptions importantes et non importantes aux normes en matière de prêts	Choisir ici :	
d.	Décrire les processus de gestion des incidents de paiement et les autres processus liés aux mesures correctives	Choisir ici :	
e.	Décrire le processus de recouvrement et de constitution de provisions	Choisir ici :	
f.	Décrire le processus d'examen des prêts ainsi que sa portée	Choisir ici :	

C.5 Modèles d'évaluation du crédit

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Décrire la hiérarchie des modèles, des systèmes de pointage et des stratégies appuyant la prise de décisions en matière de crédit	Choisir ici :	
b.	Fournir des précisions sur les intrants quantitatifs et qualitatifs des modèles et sur leurs coefficients de pondération permettant de produire les cotes de risque	Choisir ici :	
c.	Décrire les processus de suivi visant à confirmer la stabilité, la fiabilité et le rendement des modèles et des systèmes de pointage	Choisir ici :	

C.6 Gestion de portefeuille

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Décrire la structure des limites applicables à la gestion du portefeuille, y compris la détermination des segments présentant un risque élevé et la propension à prendre des risques associée à ces segments, exprimée en pourcentage du portefeuille total ou sous forme de limite en dollars	Choisir ici :	
b.	Indiquer, le cas échéant, les limites du portefeuille par région géographique, cote de crédit et produit	Choisir ici :	
c.	Indiquer le pourcentage maximal du portefeuille qui peut constituer des dérogations et des exceptions conformément aux politiques documentées	Choisir ici :	

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
d.	Décrire les activités de suivi et de supervision périodiques proposées afin de s'assurer que le risque lié aux exceptions est géré de manière appropriée	Choisir ici :	

Section D. Fonds propres et gestion des fonds propres

D.1 PIEAFP

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Dans le cadre du PIEAFP prévu au point 2.2b. ci-dessus, tenir compte de l'annexe 1 de la ligne directrice B-12, Gestion du risque de taux d'intérêt, de la ligne directrice E-19, Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) pour les institutions de dépôts et du gabarit de présentation du rapport sur le PIEAFP	Choisir ici :	
b.	Présenter des sources de fonds propres ainsi que des preuves démontrant que ces fonds seront concrètement disponibles	Choisir ici :	

D.2 Planification des fonds propres

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Fournir une copie de la version préliminaire des plans d'urgence ayant trait aux fonds propres de l'IFF proposée	Choisir ici :	
b.	Indiquer la catégorie selon la ligne directrice Normes de fonds propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôt (PMB) jugée applicable à l'IFF proposée, et veiller à ce que les exigences en matière de fonds propres et de liquidité reflètent cette catégorie	Choisir ici :	

D.3 Vérification

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Précisions sur les processus que l'IFF proposée a suivi pour vérifier le calcul de ses principaux ratios réglementaires de fonds propres et de liquidité	Choisir ici :	

Section E. Gestion du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt

E.1 Attentes en matière de gestion du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Fournir une autoévaluation détaillée par rapport à la ligne directrice B-6, Principes de liquidité	Choisir ici :	
b.	Fournir une autoévaluation détaillée par rapport aux chapitres applicables de la ligne directrice Normes de liquidité	Choisir ici :	
c.	Fournir une autoévaluation détaillée par rapport à la ligne directrice B-12, Gestion du risque de taux d'intérêt	Choisir ici :	

E.2 Stratégie de financement

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Fournir des plans d'urgence en matière de financement pour l'IFF proposée (à la phase 2, le BSIF évaluera les hypothèses relatives aux flux de trésorerie de l'IFF proposée, y compris les marges de crédit d'exploitation auprès d'autres institutions)	Choisir ici :	

Section F. Gestion du risque opérationnel et du risque lié à la résilience

F.1 Détermination des activités essentielles

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Fournir une liste des activités essentielles ainsi qu'une description de chacune d'elles	Choisir ici :	

F.2 Cadre du risque opérationnel

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Fournir un cadre de gestion du risque opérationnel décrivant :		
i.	l'intégration de l'autoévaluation des risques et des mécanismes de contrôle, les définitions des indicateurs de risque clés et la classification des événements générateurs de risque opérationnel dans les processus d'affaires ainsi que l'analyse de scénarios (conception uniquement)	Choisir ici :	

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
ii.	l'intégration du cadre dans les activités d'affaires (conception)	Choisir ici :	
b.	Fournir une copie de la version préliminaire de la politique et des procédures en matière de gestion du risque opérationnel	Choisir ici :	
c.	Décrire la manière dont les rôles, les responsabilités et la gouvernance liés à la gestion du risque opérationnel sont structurés	Choisir ici :	

F.3 Cadre de gestion du risque lié aux tiers (y compris les ententes avec des apparentés)

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Rédiger une version préliminaire de la politique et des procédures en matière de gestion du risque lié aux tiers, incluant la conception des éléments suivants :		
i.	la méthode d'établissement et de classification des services essentiels fournis par des tiers	Choisir ici :	
ii.	l'approche à l'égard de la gestion du cycle de vie (par exemple, évaluation préalable au marché, passation de marchés, gouvernance continue, planification de sortie; conception uniquement)	Choisir ici :	
iii.	la méthode de cartographie des dépendances (conception uniquement)	Choisir ici :	

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
iv.	la conception du cadre de tolérance aux répercussions en lien avec les dépendances envers des tiers	Choisir ici :	
v.	la liste des fournisseurs essentiels accompagnée d'une description des services (aperçu au niveau de la conception)	Choisir ici :	
vi.	le pays à partir duquel chaque service est fourni lorsqu'il est rendu par un tiers	Choisir ici :	
vii.	la détermination des principaux sous-traitants et la question de savoir si les données de l'IFF proposée seront consultées ou stockées par chacun d'eux (au niveau de la conception, et non de l'exécution)	Choisir ici :	
viii.	les gabarits conceptuels de plans d'urgence en cas de perturbations touchant des tiers	Choisir ici :	

F.4 Gouvernance des données et traitement de l'information

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Présenter une copie de la version préliminaire de la politique ou des normes en matière de gouvernance des données portant sur les éléments suivants :		
i.	les normes d'agrégation et de communication des données	Choisir ici :	

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
ii.	la conception du stockage des données	Choisir ici :	
iii.	le flux prévu et le stockage des données de l'IFF proposée au sein des entités affiliées et chez les tiers (y compris la délocalisation, le cas échéant)	Choisir ici :	

F.5 Gestion du risque de fraude (conception uniquement)

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Présenter une copie de la version préliminaire de la politique en matière de gestion du risque de fraude décrivant :		
i.	la méthode utilisée pour détecter les risques de fraude (conception uniquement)	Choisir ici :	
ii.	les catégories de mécanismes de contrôle prévues (par exemple, prévention, détection) et la structure de gouvernance	Choisir ici :	
iii.	la structure et les rôles prévus en matière de signalement des fraudes (conception uniquement)	Choisir ici :	

F.6 Gestion du changement

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Présenter une copie de la version préliminaire de la politique en matière de gestion du changement comprenant les éléments suivants :		
i.	l'approche d'évaluation des incidences des changements (description au niveau de la conception)	Choisir ici :	
ii.	le modèle de gouvernance pour l'approbation des changements ainsi que les attributions connexes	Choisir ici :	

F.7 Gestion de la continuité des activités (conception seulement)

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Présenter une copie de la version préliminaire du cadre de gestion de la continuité des activités (GCA) décrivant les éléments suivants :		
i.	la gouvernance et la structure du programme de GCA	Choisir ici :	
ii.	la conception d'une approche d'essais fondée sur des scénarios, y compris la manière dont les perturbations touchant des tiers seraient prises en compte (conception uniquement)	Choisir ici :	

Section G. Gestion du risque lié aux technologies et du cyberrisque

G.1 Gestion du risque lié aux technologies et du cyberrisque

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Fournir une autoévaluation de la gestion du risque lié aux technologies et du cyberrisque	Choisir ici :	

Section H. Gestion de la conformité à la réglementation

H.1 Cadre de gestion de la conformité à la réglementation (GCR) et ligne directrice E-13

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Fournir une autoévaluation détaillée du cadre et des mécanismes de contrôle de la GCR de l'IFF proposée par rapport aux exigences de la ligne directrice E-13		
i.	inclure une évaluation de la gouvernance de l'IFF proposée (en ce qui concerne la conformité à la réglementation), des ententes avec des tiers fournissant des produits et services	Choisir ici :	
ii.	pour les critères ou composantes pour lesquels l'IFF proposée est censée respecter la ligne directrice E-13, inclure des copies de la documentation à l'appui, notamment les mandats, politiques, procédures, normes et rapports	Choisir ici :	
iii.	pour les critères ou composantes pour lesquels l'IFF proposée s'est autoévaluée comme ne respectant pas la ligne directrice E-13, inclure les plans d'action proposés, y compris les principaux livrables et échéanciers, afin d'atteindre concordance	Choisir ici :	

Section I. Intégrité et sécurité

I.1 Ligne directrice Intégrité et sécurité

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	Remplir et soumettre le questionnaire sur l'intégrité et la sécurité qu'a fourni le BSIF à la phase 1 (phase d'évaluation de l'état de préparation initial)	Choisir ici :	

Les éléments suivants constituent les exigences en matière de déclaration de renseignements relatifs à la prise d'une ordonnance par le surintendant et doivent être soumis à la phase 3 (préparation opérationnelle).

A.1 Information requise pour la délivrance d'une ordonnance par le surintendant

Le BSIF s'attend, en règle générale, à ce que l'IFF fournisse ce qui suit à l'appui de sa demande d'ordonnance :

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
a.	*une copie certifiée du procès-verbal de la première réunion du conseil d'administration*	Choisir ici :	
b.	une confirmation que le montant de fonds propres versé est égal au montant exigé	Choisir ici :	
c.	une copie certifiée du procès-verbal de la première assemblée des actionnaires de l'IFF	Choisir ici :	

Réf.	Exigence	Fourni (Oui/Non)	Commentaires
d.	une description détaillée des montants versés ou à verser par l'IFF aux fins de sa constitution en société et de son organisation, et une déclaration indiquant que ces montants sont raisonnables	Choisir ici :	
e.	une lettre d'engagement[35] de la part de l'IFF précisant qu'elle donnera un préavis suffisant au BSIF de tout changement important envisagé au plan d'affaires[36]	Choisir ici :	

[35] Le BSIF fournira la lettre d'engagement que le demandeur devra signer.

[36] À titre d'exemple de changement important du plan d'affaires, citons l'offre de nouveaux produits, des modifications de la structure de gestion ou l'expansion des activités au-delà de ce que prévoyait le plan d'affaires initial qui accompagnait la demande de lettres patentes.